

Activité le : 13 NOV. 2009
Destiné à : SEMA
Copie à :

Saint-Benoît, le 10 NOV. 2009

Le Président de la CLE Est

à

Monsieur le Président
COMITE DE BASSIN REUNION
Secrétariat Technique - DIREN
Parc de la Providence
12, allée de la Forêt
97400 SAINT-DENIS

Objet : Élaboration du SAGE Est – Avis technique SDAGE 2010-2015
présenté au bureau de CLE du SAGE Est
Réf. : JM/SB/2009- K182
Affaire suivie par : Jean MASSIP

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier en date du 20 juillet 2009 sollicitant l'avis de la Commission Locale de l'Eau Est sur le projet de SDAGE, ses documents d'accompagnement et le projet de programme de mesures, ainsi que le rapport d'évaluation environnementale, j'ai le plaisir de vous communiquer ci-après l'avis technique de la CLE présenté au Bureau de la CLE du 22 octobre 2009.

Sur le fond, d'une manière générale, les documents composant le SDAGE sont clairs et concis et plus simple en termes d'utilisation que le précédent SDAGE.

Sur la forme, la cartographie p.20 ne fait pas apparaître les objectifs sur les plans d'eau.

Les dispositions listées ci-après appellent toutefois les observations suivantes :

✓ **Disposition 1.1.2 :**

Dans un souci d'homogénéité et en cohérence avec l'orientation fondamentale 7, le projet de SDAGE pourrait préciser le cadre et le format de données devant figurer dans le Schéma Directeur Ressources / Besoins des futurs SAGE.

✓ **Disposition 6.3.1 :**

Il est proposé de préciser le terme « ouvrages gênant la continuité écologique » par « ouvrages d'origine anthropique gênant la continuité écologique ».

✓ **Disposition 6.3.3 :**

Le document suppose qu'un état des lieux exhaustif des discontinuités écologiques a été établi, ce qui n'est pas le cas dans l'Est.

✓ **Disposition 6.4.2 :**

En attente de la cartographie des zones humides. Quel est le statut de l'Étang de Bois Rouge ?

✓ **Disposition 6.5.1 :**

Le programme de mesures ne fait pas spécifiquement apparaître de moyens complémentaires mis à disposition des autorités compétentes et de la fédération des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques pour amplifier les contrôles ?

On constate que l'avant projet ne fait pas référence au périmètre des SAGE et notamment sur la délimitation du SAGE Est. Les questions posées par rapport à l'aquifère de Ste-Marie/Ste Suzanne et par rapport à la Grande Rivière St Jean restent sans réponse.

Les mesures inscrites au programme de mesures se rapportant spécifiquement au territoire du SAGE Est représentent environ 14 % des mesures estimées

Secteurs	Coût estimatif des mesures du SDAGE 2010-2015 en k€					
	Total	Assainissement - Collectivités locales	Dépollution Industrielle - Industriels	Hydromorphologie et biodiversité - Exploitants	Hydromorphologie et biodiversité - Etat	Hydromorphologie et Biodiversité - Collectivités locales
Masses d'eau comprises de la Plaine des Palmistes à Sainte rose	11 317	10 750	500	67		
Saint Benoît - Rivière des roches et Rivières des Marsouins	30 417	30 267	0	50	100	
Rivière du Mât	27 910	24 310	3 500	à estimer	100	
Rivière Saint Jean	72		0			72
Territoire SAGE Est	69 716	65 327	4 000	117	200	72
Ile de la Réunion	484 700	423 298	27 500	3 852	2 045	172
Part SAGE Est	14%	15%	15%	3%	10%	42%

* le total île de la Réunion comprend la totalité des mesures y compris les mesures globales à l'échelle de l'île

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la CLE Est



Jean-Yves ALLAGUERISSAMY